

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1075 17/10/1952

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 octobre 1952

Numéro JO  
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro  
1 novembre 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Mme Lonchambon et Cristofari, dames-employées auxiliaires 2e catégorie, sont classées à la 1re catégorie pour compter du 1er octobre 1952. Mme Neveu, Camiade, Andrianarifetra, dames-employées auxiliaires 3e catégorie, sont classées à la 2e catégorie pour compter du 1er octobre 1952.